PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Jeudi 24 novembre 2022

Année scolaire : 2022.2023

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 15.11.2022

Présidence de : M. THÉVENON, Principal

Quorum: 13

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés :

The second region of the second secon	67			T
SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
DES QUESTIONS TRAITEES	Avis		u acte	Jointes
•	Vote			
	Extrait			désignation N°
	Motion			
I– FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT				
I-1 – Travaux	INFO			NO
I-2 Vidéoprotection	VOTE	3	16	N°1
II – AFFAIRES PEDAGOGIQUES				
II-1 Sorties et voyages II-2 Journée nationale de lutte contre le harcèlement	VOTE	5	14 et 9	N°2
III – AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES				
III-1 Tarifs de cantine	INFORMATION	5		
Forfait annuel demi-pension	VOTE	5	15	N°3
III-2 Budget exercice 2023	VOTE	6	17	N°4, 5 et 6
III-3 Critères d'attribution des aides du Fond Social	VOTE	6	13	N°7
IV – CONTRATS ET CONVENTIONS				
IV-1 Convention agence comptable IV-2 Convention relative à l'assistante informatique	VOTE	7		

Signatures:

Administration

Elus locaux

Personnalité qualifiée

Personnels de

l'établissement

Le Président, Sébastien THÉVENON.

PRÉSENCE AU CONSEIL

Qualité

Séance du : Jeudi 24 novembre 2022

Chef

CPE

d'établissement

Gestionnaire

Collectivité de

rattachement Collectivité de

rattachement Commune siège

commune

Personnels

Personnels administratifs.

techniques et

ouvriers, sociaux

d'enseignement

Communauté de

Le Secrétaire.

Titulaires

X

X

X

X

X

X

Nom -

Sophie

Prénom

M. THÉVENON Sébastien

Mme JEAN SAUVAGEOT

Mme BENZINA Zohra

M. VALLIENNE Régis

Mme COHU Galiène

M. DUPUIS Pascal

Mme TRAPPLER

M. RAGAIGNE Yoan

M. PINEAU Nicolas

Mme MOITIÉ Magali

M. COMTE Mathieu

M. BODET Fabrice

Mme PINÇON Mélanie

M. VRECH Pierre-Henri

M. BARBE Jean Marc

M. MECCHIA Mickaël

Catherine

Nicolas Pineau Suppléants Р A E Nom-Prénom Α X X X X X **Mme CHARTIER Sylvie** X X X X Mme WATEL Coraline X

	et de sante					
Total						
Parents d'élèves et	Elus parents	M. GARNIER Harold	X			
élèves d'élèv	d'élèves	M. BOUHOURS Alexandre	X		++	-
		Mme GAULUPEAU Gaëlle	X		+-+	-
		Mme ROUSSIEZ Juliette	X			-
		Mme HOYAU Christelle		Mme PINIER Amandine	X	
		Mme PIEDSNOIRS Nathalie	Х	I III Amandine	^	-
	Elèves	Mme FRANÇOIS Anaïs	X		+	-
		M. BENARD Baptiste	X		+	-
Total					+ +	-

Le quorum étant atteint avec 18 membres présents et 19 votants - M. THÉVENON, Président du Conseil d'administration, ouvre la séance à 18H05. M. PINEAU est désigné secrétaire de séance.

M. Thévenon demande l'autorisation aux membres du CA d'accepter la présence de M. Oger, responsable de la mise en place de la vidéo protection au collège, point à l'ordre du jour. Aucune opposition.

Approbation du PV du Conseil d'Administration n°1 du 17 octobre 2022.

Le CA approuve le procès-verbal du CA précédent, après deux interventions :

- M. Vallienne revient sur la formulation d'une phrase qu'il a prononcée, transcrite p. 7 « Pour le collège [M. Vallienne] estime que d'avoir retiré le chauffage de la partie énergétique était une bonne chose». La phrase devient « pour le collège, c'est une bonne chose que d'avoir transformé le chauffage au fioul en adhérant à la chaufferie collective au bois de la commune ».
- la suppléante de M. Dupuis précise que la date du précédent CA en page 3 n'est pas la bonne : « 17 octobre 2022 » et non « 19 octobre 2021 ».

Résultats du vote : VOTANTS : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

18h12 : arrivée de trois représentants de parents → 21 présents, 20 votants

I - FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

II-1 Travaux

Annexe

Echanges:

- M. Thévenon donne des précisions sur les travaux faits et à venir au collège :
- Pour le pôle médico-social, les travaux vont commencer assez vite avec un terme envisagé à la fin du printemps 2023.
- Les travaux pour l'ascenseur devraient débuter en avril 2023, pour une livraison fin juillet 2023. L'architecte a prévu une organisation des travaux pour gêner le moins possible le déroulement des cours même s'il s'agit de gros travaux
- Les petits travaux prévus dans les toilettes garçons ont été réalisés, et des affiches de prévention ont été élaborées par les membres du CVC pour le respect des lieux. Les toilettes sont plus propres qu'à la rentrée de septembre.

II-2 Vidéo protection

Annexe

Echanges:

- M. Thévenon a invité M. Oger, chargé d'organiser la vidéo protection du collège. M. Thévenon précise que le département de la Sarthe a prévu de protéger ainsi tous ses bâtiments, dont les collèges. Il précise les grandes lignes du projet de vidéo protection (badge à l'entrée; vidéosurveillance sous conditions des abords et de la cour du collège; alarme reliée à une société de vidéo protection).
- M. Oger détaille le projet de vidéo protection (projection d'un plan) : 9 caméras, toutes à l'extérieur ; projet réalisé avec le concours de la gendarmerie ; images des entrées/sorties enregistrées 24h/24 ; autres caméras se déclenchent uniquement quand l'alarme intrusion est activée; conditions juridiques à respecter (notamment dans l'utilisation des images enregistrées).

18h20 : arrivée de M. Comte

- M. Oger précise les étapes de réalisation du projet, qui doit être mis en place début 2023 :
- vote au CA du collège ce jour
- dossier élaboré avec représentant de CNIL à DSDEN et au rectorat
- installation des caméras et de la signalétique au collège, avec contrôle des vues des caméras (pour le respect du voisinage).
- M. Oger ajoute que les images seront enregistrées sur un serveur interne au collège pour plus de sécurité, et qu'il existe une charte sur la vidéo protection consultable sur elyco (un exemplaire est présenté aux membres du CA).

La présentation étant terminée, M. Thévenon donne la parole aux membres du CA :

- M. Bouhours demande la durée d'archivage des vidéos. M. Oger répond 20 jours.
- Mme Pinçon demande des précisions sur ce qui est concrètement filmé. M. Oger répond qu'en journée, ce sont uniquement les entrées et sorties du collège.
- M. Bodet demande le prix de cette installation. M. Oger répond que le coût revient à 40 000 euros. M. Thévenon précise que le département prend en charge les frais de télésurveillance et que le collège paierait le coût d'une intervention sur place s'il y en avait besoin après une levée de doutes via la vidéo protection.

Résultats du vote : VOTANTS : 21 POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Après le vote, départ de M. Oger à 18h32.

II - AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

II-1 Sorties et voyages

Annexe

Echanges:

- M. Thévenon passe au vote la sortie « les Cordées de la réussite » prévue le mardi 29 novembre. Le coût du transport de 365 euros est pris en charge par le collège.
- M. Thévenon présente le programme des sorties budgétées prévues de janvier à juillet 2023, toutes financées sur le budget du collège (voir tableau de synthèse).
- M. Thévenon précise que certaines sorties ne sont pas notées, car les devis pour le transport n'ont pas pu être réalisés, et qu'ils feront donc l'objet d'une DBM lors du prochain CA.

Résultats du vote « cordées de la réussite » : VOTANTS : 21 POUR : 21 CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

Résultats du vote Programme des sorties scolaires : VOTANTS : 21 POUR : 21 CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

II-2 Journée nationale de lutte contre le harcèlement

Annexe

Echanges:

- M. Thévenon revient sur la journée d'action contre le harcèlement en milieu scolaire du 8 novembre. Les retours de la part des élèves et personnels sont positifs. Dans la continuité de cette journée, la pièce de théâtre « Tous les jours » qui dénonce le harcèlement sera joué en fin d'année pour les 4e et 3e (voir tableau des sorties).
- M. Ragaigne précise que le centre social peut participer au financement de la pièce de théâtre pour que toutes les classes en profitent, et pas seulement les 4e et 3e.

Un autre type d'action est à définir pour l'année prochaine, afin de ne pas être redondant.

III - AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

III-1 Tarifs de cantine

Annexe

Echanges:

- M. Thévenon présente les tarifs de la demi-pension pour l'année 2023. La plupart des tarifs sont en augmentation, sauf ceux pour les élèves boursiers et ceux pour les autres enfants d'une fratrie (voir annexe). M. Thévenon précise que les tarifs n'avaient pas augmenté depuis 4 ans, et qu'un repas revient au total à plus de 10 euros pour le conseil départemental. L'augmentation des prix rendait la situation intenable pour le département.
- M. Vallienne ajoute que l'objectif du département est d'avoir 80 % de produits en circuit court, qui sont en général plus chers. Il précise également que le coût de la restauration dans certaines écoles primaires est plus élevé.

Les représentants des parents d'élèves affirment que les enfants sont très contents de la qualité des repas servis au collège.

M. Thévenon passe au vote le forfait annuel de 138 repas à 3,95 euros (soit un total de 545,1 euros). Il ajoute qu'il existe un fonds social pour les familles rencontrant des difficultés financières et encourage les représentants des parents d'élèves à le faire savoir.

Numéro d'acte généré: 15

Résultats du vote : VOTANTS : 21 POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

III-2 Budget exercice 2023

Annexe

Echanges:

Mme Benzina prend la parole pour présenter le bugdet prévisionnel 2023 du collège, qui peut être révisé en cours d'année par des DBM :

- Présentation des principes du budget : année civile, sincère et équilibré, Mme Benzina présente les différents services.
- Détail des différents services, avec les recettes et dépenses pour chacun d'eux. Sur le service AP, l'obligation fut de réduire quelque peu les sommes allouées au pédagogique, car beaucoup de coûts ont augmenté ailleurs. Pour le service ALO, Mme Benzina précise que les sommes allouées aux fluides sont fléchées et que les dépenses sont en forte hausse, ce qui entraîne une baisse nécessaire des dépenses pour la logistique.
- M. Bodet s'interroge sur la dépense budgétée pour l'électricité, qui lui semble sous-estimée eu égard à la flambée des prix actuels, ce à quoi Mme Benzina répond qu'elle s'est appuyée sur les tarifs actuels pour son budget.
- M. Vallienne ajoute qu'aucun collège dans la Sarthe n'a jamais été en cessation de paiement, et que le département interviendrait si nécessaire. Il donne le chiffre de 4,5 millions d'euros dépensés par le département pour le fonctionnement de ses collèges. Il rappelle également que le rattachement du collège à la chaufferie collective à bois de la commune du Grand-Lucé permet de faire d'importantes économies.

Lors de la présentation du service SRH, dont il est rappelé qu'il doit financer ses dépenses avec ses propres recettes, M. Comte questionne Mme Benzina sur le budget "cartes self", dont le montant reste identique à celui de 2022 car il financera les cartes des futurs 6°. En outre, le budget d'un projet éducatif "bien manger" passe de 200 euros à 0 euro car il n'est pas reconduit.

Pour le service OPC, Mme Benzina précise qu'aucune opération en capital n'est prévue.

Résultats du vote : VOTANTS : 21 POUR : 21 CONTRE : 0 ABST. : 0

Numéro d'acte généré: 17

III-3 Critères d'attribution des aides du Fond Social

Annexe

Echanges:

M. Thévenon fait un point sur le fonds social, en présentant les critères d'attribution, précisant que les dossiers sont anonymes. Une priorisation des besoins des familles est fixée, avec en premier la demipension. La prochaine commission est prévue courant décembre 2022.

Résultats du vote : VOTANTS : 21 POUR : 0 CONTRE : 0 ABST. : 0

Numéro d'acte généré

IV - CONTRATS ET CONVENTIONS

IV-1 Convention agence comptable

Echanges:

Le collège du Grand-Lucé appartenant à l'agence comptable du Lycée Funay au Mans, M. Thévenon demande le vote des membres du CA pour signer la convention liant le collège au lycée.

ANNEXE

Résultats du vote : VOTANTS : 21 POUR : 21 CONTRE : 0 ABST. : 0

Numéro d'acte généré

IV-2 Convention relative à l'assistance informatique

Echanges:

M. Thévenon retire de l'ordre du jour le point "convention relative à l'assistance informatique", la convention ayant été signée l'année précédente pour 3 ans.

V- Questions diverses

Echanges:

M. Thévenon annonce qu'il n'a pas reçu de questions diverses, mais donne la parole aux membres du CA.

Anais François, représentante des élèves, demande pourquoi il n'y a plus de pommes à la récréation du matin, comme cela se faisait avant le Covid. M. Barbe explique qu'il y avait trop de gaspillage, précisant que sur 15 kg de pommes donnés chaque matin, les pertes représentaient jusqu'à 10 kg.

M. Thévenon annonce la tenue d'un prochain CA le mardi 7 février.

19h32 : l'ordre du jour étant épuisé, M. Thévenon lève la séance.

